

M. Green:

D. Monsieur le président, M. Macdonnell allait traiter une autre question.—R. Oui, la situation au sujet des Pays-Bas est la suivante: Nous avons acheté une propriété en 1951 au centre de La Haye pour un immeuble administratif, et les plans,—et ces plans-là sont bien fermes,—ont été établis en détail avec l'estimation des dépenses. Les plans ont été préparés et montrent un total de \$437,000 pour un local administratif. Maintenant, ces plans ont été soumis au gouvernement et nous ne savons pas quelle décision sera prise à leur propos.

D. Combien le terrain a-t-il été payé?—R. \$41,700.

M. Low: Est-ce un bon emplacement, monsieur Macdonnell?

Le TÉMOIN: C'est un excellent emplacement au centre de la ville, pour des buts d'affaires.

M. GREEN: Avez-vous en outre une ambassade?

Le TÉMOIN: Nous avons une résidence.

M. Higgins:

D. Quelle est l'estimation du coût du transfert de votre personnel dans ce nouveau bâtiment?—R. Je ne pense pas que le coût en sera très élevé. Je ne pourrais vous donner un chiffre sur-le-champ. Ce serait une question de déménager les meubles existants, les classeurs, etc., des bâtiments actuels. Ça ne devrait pas faire beaucoup.

D. Ce "beaucoup" serait-il des milliers ou des centaines?—R. \$2,000 ou \$3,000.

M. Green:

D. Avons-nous la propriété de l'ambassade, en outre?—R. Oui.

D. Qu'avez-vous payé pour cela?—R. Nous avons acheté cela immédiatement après la guerre, pour \$195,000.

D. S'agit-il du terrain et des bâtiments?—R. Du terrain et des bâtiments. Comme il en a été fait mention plus tôt à cette réunion, cela aussi ressemblait à une aubaine. La propriété appartenait à un collaborateur des Allemands et elle fut acquise à bien meilleur compte qu'il n'aurait été possible de nos jours.

D. Et quel est le prix de l'équipement du nouvel immeuble administratif?—R. Nous estimons avoir besoin de \$15,000 en sus de l'ameublement et de l'équipement que nous possédons là maintenant.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Richard:

D. Quelle est la part prise par le ministère des Travaux publics en comparant les estimations, direction, construction et choses pareilles?—R. Il est consulté quand les plans sont établis. Nous parcourons les plans avec les Travaux publics et le personnel des Finances en vue d'avoir un aperçu convenable de la suffisance des plans.

D. Votre ministère n'est-il donc pas soumis à la règle générale qui s'applique aux autres ministères, voulant que la construction de tous les bâtiments soit dirigée par le ministère des Travaux publics?—R. Non, je crois que le ministère des Travaux publics s'est rendu compte de la difficulté pour lui d'entreprendre ce travail à l'étranger, aussi s'en tient-il à un rôle plus consultatif.

D. Qui est votre architecte?—R. M. Monette.